



Un syndicat d'action

et pas de salon

Compte Rendu de l'entrevue avec la présidente du CA

Le 16 juin 2021

Le 9 juin, **la CGT** a été reçue par la présidente du CA du SDMIS Mme Zémorda KHELIFI, Blandine COLLIN, Vice présidente, Le DDSMIS, Le DRH, Le chef du GAJ.

Plusieurs sujets ont été abordés, voici le compte rendu de cette réunion:

A propos du cycle de droit commun:

Malgré 25 mn d'énonciation d'arguments en faveur du cycle, **la présidente ne souhaite pas lancer le chantier sur le cycle de travail.**

Le courrier de 8 pages sur le cycle de droit commun élaboré par nos mandatés CHSCT avait été étudié par la vice présidente, également présidente du CHSCT.

Ce courrier est toujours en cours d'analyse par ses équipes mais ne relève selon elle, d'aucun faits avérés en lien avec la santé!!

Nous avons déploré encore une fois que la santé/sécurité, l'organisation familiale et l'emprunte écologique étaient mis de côté en faveur de l'aspect économique en appuyant sur des arguments d'ordres organisationnels du SDMIS.

Pour nous, depuis la création du rythme de travail (2002), le métier a profondément changé avec de nouvelles missions, l'explosion des interventions, de nouveaux secteurs et seul le temps de travail n'a pas évolué... Un système qui fonctionnait peut être très bien avant mais qui aujourd'hui est devenu obsolète.

Nous avons annoncé devoir consulter nos bases face à ce refus et prendre les dispositions qui nous incomberont.

La revalorisation salariale:

Après une démonstration des chiffres alliant budget du SDMIS et TSCA, nous avons démontré l'apport conséquent qu'apporte en bonus l'augmentation de la TSCA (+2 322 117.93 euros).

La présidente annonce étudier prochainement une augmentation de l'IAT à 5 de la RIFSEEP et des IFTS dès que le nouveau président du département sera élu.





Un syndicat d'action

et pas de salon

Compte Rendu de l'entrevue avec la présidente du CA

Les Lignes Directrices de Gestion "stratégie RH" (GPEC)

Nous rappelons que **notre critère pour la nomination au choix est l'ancienneté.**

Nous avons fait le constat sur les dernières nominations où beaucoup de chefs de groupement avaient proposé des agents en mode copinage. Nous demandons l'arrêt de cette pratique inéquitable.

Les évaluations doivent être à jour et prises en compte car elles constituent un droit pour les fonctionnaires.

Les demande de recours gracieux de nos adhérents:

Ni la présidente, ni le directeur n'en ont entendu parler depuis la réception des courriers en février. Nous mettons donc en lumière la censure d'informations qui se pratique au niveau du DRH, pratique qui s'étend sur d'autres dossiers (malaise général)...

Les dossiers seront donc étudié au cas par cas dans un court délais.

Nous demandons que les requêtes des agents soient traitées avec plus d'humanité et systématiquement avec une réponse dans les délais légaux (accepté).

La couverture opérationnelle: (nous l'avons rajoutée en gagnant un peu de temps)

Nous démontrons la différence significative des effectifs entre le SDMIS et les autres SDIS de catégorie A.

Nous demandons à la présidente d'avoir à la réflexion si nous sommes le seul SDIS à avoir raison et tous les autres qui ont tort ou est-ce l'inverse?

Nous donnons l'exemple de l'Est lyonnais qui se retrouve de plus en plus démunie en moyen de secours et qui encore une fois touche les gens les plus pauvres du département.

La présidente annonce ouvrir très prochainement un plan de remise à niveau du secteur auquel nous serons associés suite à notre demande.

Sur le cycle de droit commun, la Commission Exécutive a décidé le 10 juin 2021:

La CGT SDMIS n'abandonne pas le combat.

La CE a décidé l'ouverture d'une analyse juridique par avocat sur les possibilités d'un recours.

Prévoit des actions pour la rentrée dès septembre. Les détails et modalités seront établis lors de la réunion du 29 juin.

